



SNUipp - FSU

Unitaires 10

Un seul vœu !

Ni une bonne résolution, ni l'expression d'une quelconque superstition, un bon nombre d'entre nous a participé, comme chaque année, aux opérations du mouvement. Comme chaque année ? Pas vraiment ! Il a surtout été question cette année de confronter les enseignants et les services des personnels à un véritable crash test de la nouvelle application de gestion des mutations.

É
D
I
T
O

Les imperfections et les dysfonctionnements qui ont nécessité la mise en place d'une cellule de crise à la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère ne dissimulent plus la logique et les objectifs qui guident aujourd'hui notre Ministre dans la gestion des personnels : pourvoir le maximum de postes à titre définitif, à n'importe quel prix, juste pour l'affichage. Pour ce faire, tout participant obligatoire a fait implicitement le vœu d'être affecté sur tout poste d'enseignant vacant du département... Une gestion très technocratique et managériale des personnels que la loi dite pour l'école de la confiance (récemment amendée et aggravée sur bien des points par le Sénat) va renforcer.

Mais on est là, on est là,
Même si Blanquer ne veut pas, nous on est là.
Pour défendre les professeurs,
Et pour une école meilleure,
Même si Blanquer ne veut pas, nous on est là.
Une chanson à diffuser largement dans les conseils des maîtres pour mobiliser largement la profession contre la loi Blanquer et la loi fonction publique jusqu'à leur retrait
Eh oui monsieur le Ministre il n'y a pas que la rentrée qui débute en chanson !

Fabrice LAMQUIN

Numéro
144
JUIN
2019

Contact
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp

CPPAP
1219 S 07094
ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur
SNUipp-FSU AUBE
3 bis rue Voltaire
10 000 TROYES

Directeur de publication
Jean Denis BRUNETTE

10 Numéros par an
Prix unitaire de 0,70 €

TROYES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 13 juin 2019



SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



Edito	P1
Mouvement 2019	P2
Groupe de travail barèmes	P3
CDEN du 7 juin	
Opération petit-déjeuner à l'école	P4
Circulaire de rentrée 2019: maternelle: à quoi s'attendre?	P5-6
Enquêtes « éducation prioritaire »	



Fédération Syndicale Unitaire

LE MOUVEMENT 2019, une valse à 1000 temps ?

Courant mai, le SNUipp FSU a interpellé le MEN sur les graves dysfonctionnements de l'application Mouvement 1D.

Dans le même temps, plusieurs sections départementales ont signalé de nombreuses incohérences sur la mise en œuvre du calcul des barèmes liées aux priorités ou aux discriminants. C'est en ce sens que les élus du SNUipp-FSU Aube se sont directement adressés au ministre le 29 mars. Si son cabinet affirme avoir été attentif à l'objet de notre intervention, nous restons à ce jour dans l'attente des informations qui devrait nous parvenir du rectorat. Les dysfonctionnements surtout liés à l'impréparation des nouvelles procédures confirment surtout l'impossibilité de respecter le calendrier de gestion. Cela invalide l'affirmation de la DGRH selon laquelle le contrôle général s'était bien déroulé et qu'il permettait la mise en œuvre du mouvement dans tous les départements.

Au niveau de la mise en œuvre du module de calcul des barèmes dans l'ensemble des départements, il est manifeste que les contraintes techniques empêchent la mise en place simultanée. Elle devra donc se faire progressivement, département par département.

Dès que chaque département est en mesure d'éditer les barèmes, le SNUipp-FSU a demandé la tenue d'un groupe de travail de vérification en présence conjointe des élu.e.s CAPD et des personnels de l'administration.

La DGRH a confirmé la possibilité de calculer l'AGS en prenant en compte les années de stagiaire ou celles effectuées dans un autre corps ou un autre versant de la Fonction publique. Dans le département de l'Aube, les élu.e.s tiennent à s'assurer que c'est cette méthode de calcul qui a été retenue (car il y a bien deux possibilités).

En ce qui concerne les MUG (Mouvement Unité de Gestion), l'algorithme de traitement des données n'était toujours pas finalisé à la date du 21 mai : il ne pourra

pas être présenté aux délégué.e.s du personnel dans les temps !

Cela démontre encore l'irresponsabilité et le manque de bienveillance à l'égard des enseignants de la part du ministère qui impose pour la rentrée 2019 une application nationale inadaptée et inaboutie.

Le SNUipp-FSU demande également la constitution d'un groupe de travail spécifique aux affectations quand celles-ci sont faites sur un vœu géographique pour s'assurer que les vœux des enseignant.e.s seront respectés au plus près de leurs intérêts.

Le SNUipp-FSU est intervenu à nouveau auprès de la DGRH pour que celle-ci donne des consignes aux IA-DASEN qui permettent que l'équité et la transparence soient respectées voire renforcées dans le but d'éviter des affectations qui pourraient se révéler catastrophiques et parfois profondément injustes.

Il est nécessaire d'obtenir le droit de renoncer à une affectation obtenue sur vœu large lors de la phase principale, lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante et de pouvoir ainsi participer à la phase d'ajustement

L'absence de postes vacants en nombre suffisant par rapport au nombre d'enseignant.e.s sans affectation va conduire à ce que des PE avec quelques années d'ancienneté soient affecté.e.s dès la première phase sur les postes les moins demandés. Cela créerait des situations particulièrement injustes du fait que ces barèmes ne sont pas les plus faibles.

La phase d'élargissement des vœux ne devrait être utilisée qu'en phase d'ajustement une fois que de nouveaux postes y auront été injectés, notamment les postes qui seront créés à la rentrée.

Cette opération nécessitera la tenue de nouvelles instances à la rentrée scolaire.

Les élus CAPD du SNUipp-FSU

Groupe de travail barèmes

Le groupe de travail vérification des barèmes du mouvement intra-départemental a eu lieu le 6 juin.

Lors de ce groupe de travail, nous avons vérifié vos barèmes et, comme d'habitude, nous vous avons défendu d'arrache-pied.

Nous avons obtenu que, comme les années précédentes, les « postes à profil » et « à exigences particulières » soient départagés au barème. Des points ont donc été attribués en fonction des avis des commissions ou des IEN. Maintenant c'est l'algorithme qui attribuera ces postes en fonction des barèmes des candidats.

Pour les demandes de prise en compte des situations particulières (médicales ou sociales), nous avons aussi défendu l'attribution de points, afin que le mouvement « tourne » de la façon la plus neutre possible.

Certaines demandes de points pour des situations de « parent isolé » ne correspondaient pas à la définition de la circulaire mouvement (un seul responsable légal). Nous avons proposé et obtenu que ces demandes rentrent dans le cadre des points pour « autorité parentale partagée » qui permettent de bonifier les vœux sur la commune de scolarisation des enfants.

La CAPD mouvement est confirmée pour le 19 juin. D'ici là, face au fonctionnement complètement incohérent du nouveau logiciel conçu par des technocrates qui ne connaissent rien au primaire, **nous resterons mobilisés pour défendre l'équité et la transparence des opérations de mouvement.**

CDEN DU 7 JUIN

Le vendredi 7 juin se tenait un CDEN extraordinaire à la préfecture de Troyes.



Nous avons été convoqués 2 semaines auparavant par surprise pour être « informés » sur le nouveau règlement régional des transports scolaires. Nous déplorons la tenue

de ce CDEN de manière expéditive, à la va vite, sans documents préalables où nous avons été mis devant le fait accompli.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la compétence de la gestion des transports scolaires a été récupérée par la région Grand Est et, après nous avoir expliqué les difficultés d'harmoniser les règlements des 10 départements qui composent la région, la personne en charge du dossier au niveau de la région, nous a annoncé les futurs tarifs pour la rentrée 2019 : gratuité pour les élèves de primaire, alors qu'ils payaient 20 euros par an, et 96 euros pour les collégiens contre 50 € et 96 € pour les lycéens contre 100. Si effectivement la gratuité pour les primaires est une bonne nouvelle, nous contestons fortement l'augmentation importante pour le second degré.

Avec l'obligation scolaire à 3 ans, l'accompagnement dans les cars qui transportent des enfants de maternelle n'est plus obligatoire mais les communes sont fortement incitées à le mettre en place, la région prendrait en charge une formation pour ces accompagnateurs et proposerait un financement à hauteur de 1500€.

Les élèves internes ainsi que les apprentis deviennent ayant droit et une aide financière pourrait être donnée aux familles vivant dans des maisons isolées pour rejoindre le point d'arrêt le plus proche et éviter aux cars de faire le détour.

Le transport scolaire second degré serait ouvert à tout usager pour 1 €.

Un représentant FSU demande si dans le cadre de la transition énergétique les compagnies sont incitées à changer leurs véhicules et on nous répond que les PME et les constructeurs ne sont pas prêts et que ça se fera très progressivement. Les appels d'offre ne tiennent pas compte de ces données écologiques pourtant importantes et urgentes à mettre en œuvre.

Pour conclure ce CDEN, le préfet soumet ce règlement au vote pour avis :

Les 4 représentants FSU votent contre ainsi que le représentant de la FCPE et une élue départementale, le représentant CFDT s'abstient, les 2 représentants UNSA ainsi que les autres élus locaux votent pour.



OPERATION PETIT-DÉJEUNER A L'ECOLE

En septembre 2018, dans son plan de lutte contre la pauvreté, Macron, annonçait la création d'un fonds pour financer des petits-déjeuners dans les écoles maternelles et élémentaires des zones prioritaires.

Un budget de 6 millions d'euros sera engagé en 2019 pour soutenir cette mesure qui concernera à terme 100 000 enfants et atteindra 12 millions d'euros par année pleine dès 2020, entièrement financé par l'éducation nationale (1€ par élève et par jour).

Depuis le mois de mars, 8 académies dont celle de Reims ont déjà commencé la mise en place de cette mesure qui sera généralisée en septembre à l'ensemble du territoire français, dans des écoles volontaires nous dit-on.

Dans l'Aube, 12 écoles bénéficient de cette mesure à titre expérimental depuis le 18 mars (1 794 élèves concernés) et à en croire les différents témoignages de nos collègues recueillis à la section départementale du SNUipp, le volontariat n'était pas de mise dans notre département, les IEN ayant inscrit des écoles sans concertation. Et lorsque des enseignants ont signifié vouloir arrêter après les vacances de printemps, il leur a été répondu qu'ils seraient obligés de continuer jusqu'en juillet.

Quelques questionnements de la part des enseignants sur la mise en œuvre :

Le petit-déjeuner a lieu sur le temps scolaire, nous y consacrons 10 à 15 minutes par jour, soit 40 minutes à 1 heure par semaine, sans compter le temps de nettoyage des tables pour pouvoir travailler. Que devons-nous retirer des programmes ?

Que faisons nous des enfants qui auront déjeuné chez eux pendant ce temps ?

Des parents et enfants préféreront le petit déjeuner à l'école alors qu'ils le faisaient avant à la maison, en famille. N'est-ce pas déresponsabiliser les parents sur la question de l'importance de manger avant de venir en classe ?

Est-ce vraiment le rôle de l'Education Nationale et des enseignants de nourrir les élèves ?

Evidemment, pas de réponses ! La DSDEN se contente d'obéir aux injonctions ministérielles et se charge uniquement de l'organisation matérielle de cette expérimentation : le prestataire choisi livre les produits dans les écoles en quantité suffisante pour la semaine, un courrier d'information pour les parents est proposé, on demande aux enseignants de redoubler de vigilance pour les régimes particuliers et allergies et pour le reste ils se débrouillent !

Qu'en est-il de la composition de ce petit-déjeuner qui à nos yeux ressemble plus à un goûter ?

A la DSDEN on nous dit avoir fait appel à un nutritionniste de Reims

qui a établi le « menu » de ce repas :

- 1 brique de lait demi-écrémé stérilisé UHT de 25 cl non sucré,
- 1 compote de pommes sans sucre ajoutés en gourde au format d'environ 100g
- 1 à 4 biscuits(s) sec(s) selon la catégorie d'âge (maternelle 1 ou 2 et élémentaire 2)

Si l'on regarde de plus près la composition des ingrédients des biscuits, on peut observer qu'ils contiennent plus d'un tiers des ingrédients de sucre ! Et presque un cinquième de graisses ! On peut également se questionner sur la qualité des ingrédients : huile de palme, sirop de glucose et fructose, sel en quantité importante, sans parler des additifs peu recommandables comme des sels métalliques de diphosphates ou glycérol pour certains biscuits d'une marque que nous ne révélerons pas mais qui obtient une note au Nutriscore de E (dernière note de A à E).

Pour la compote, il s'agit d'un produit ultra transformé, contenant plus de 10% de sucre.

On constate donc que ces produits ne sont pas adaptés à un petit-déjeuner équilibré. C'est en totale contradiction avec les repères de nutrition que nous essayons d'apprendre à nos élèves. Comment accompagner ce projet « d'une action d'éducation à l'alimentation » comme le ministère le suggère ?

« Ces petits déjeuners devront être équilibrés et de qualité » lit-on sur le site du ministère. Ici on est plus dans le domaine de la mal bouffe.



Pour finir cette analyse, n'est-il pas scandaleux, à l'heure de l'éducation au développement durable, de la sensibilisation des élèves à la préservation de la planète, à la réduction des déchets et la limitation de l'usage du plastique, de servir quotidiennement aux enfants des produits suremballés générant de nombreux déchets plastiques non recyclables ? Il faut savoir que le lait est servi dans des gobelets plastiques jetables chaque jour car livré en 1litre.

De nombreuses actions permettraient de travailler en partenariat avec les éducateurs, les enfants, les familles, afin de proposer des projets qui sembleraient d'avantage cohérents avec les démarches réalisées régulièrement par les enseignants dans leurs classes.

Ci-dessous un exemple de livraison dans une école du dispositif. Il nous est venu aux oreilles qu'un directeur d'une grosse école était sur le point de craquer physiquement car il doit livrer chaque jour les



produits à sa douzaine de classes. Le prestataire aurait proposé de livrer chaque classe lui-même chaque semaine. Pourra-t-il tenir cet engagement dans toutes les écoles concernées en septembre ?

Nathalie Schuk

MATERNELLE: à quoi s'attendre à la rentrée 2020?



Dans sa lettre adressée aux Professeurs des écoles du 7 mai 2019, J.-M. Blanquer nous promettait une circulaire de rentrée exclusivement dédiée à l'école primaire et plus particulièrement à l'école maternelle.

C'est bien la maternelle qui constitue la principale cible de cette circulaire.

Une maternelle particulièrement revisitée, bien loin des programmes de 2015 qui avaient pourtant recueilli l'unanimité de la communauté éducative. Ainsi l'accent est mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. **Pas moins de trois guides d'accompagnements** sont joints à la circulaire. On y trouve surtout une entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués, ce qui constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge.

La lecture attentive de ces guides expliquant aux enseignants ce qu'ils doivent faire pourra également au mieux prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

Après la fameuse bienveillance évoquée très largement dans les programmes de 2015, on nous parle maintenant de sécurité et d'attachement du jeune enfant nécessaires à son épanouissement. On découvre dans cette circulaire que la maternelle prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux et doit conjurer les besoins de l'enfant et les objectifs d'enseignement. Mais n'était-ce pas déjà le cas avant ? Les enseignants de maternelle n'ont-ils pas depuis longtemps pour objectifs de préparer leurs élèves aux apprentissages fondamentaux tout en respectant leur développement et en s'adaptant à leurs besoins ?

Le premier point appelle à "renforcer et entretenir la qualité de l'accueil des parents et responsables des élèves". Le ministre préconise un accueil de qualité faisant partie des actions pédagogiques relevant de la responsabilité des PE assistés des ATSEMs. N'est-ce pas déjà ce qui est pratiqué dans les écoles maternelles françaises ? Et pour réussir à « caser » la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans, la DGESCO s'en tire avec une phrase : " Depuis la petite section jusqu'à l'entrée au cours préparatoire, l'équipe enseignante s'adapte aux besoins du jeune enfant durant les 24 heures d'enseignement obligatoire où l'exi-

gence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves".

Dans le paragraphe « travailler en synergie avec les Atsems » : on écrit enfin noir sur blanc que les Atsems ont un rôle majeur à jouer dans les équipes pédagogiques des écoles maternelles et leurs compétences sont reconnues. Des formations locales conjointes avec les enseignants devraient être organisées dans le département, axées sur l'accueil, l'attachement et l'aide éducative.

Le point 2 "renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux" recadre les enseignants sur l'apprentissage du langage oral avec le retour des leçons de vocabulaire et du fameux « un jour, un mot » pour enrichir le lexique des élèves et le renforcement de la phonologie.

Un guide, encore un, est en préparation pour les enseignants de grande section qui ne sauraient pas comment enseigner la phonologie et le vocabulaire.

Un deuxième livret nous sera également adressé pour préciser les modalités de mise en œuvre de l'éveil aux langues et à la diversité linguistique.

En ce qui concerne les mathématiques, heureusement que le Rapport Villani-Torossian est là pour rappeler que « les années de l'école maternelle sont déterminantes pour découvrir et intégrer les concepts essentiels de nombre, d'espace et de calcul ». On nous annonce également dans cette circulaire que le jeu et la manipulation devront prendre une grande place dans les pratiques de classe. Qu'y a-t-il de nouveau dans tout cela ? La formation en maths sera renforcée, ainsi nous verrons réapparaître les fameux maitres relais maths qui prendront 6 postes dans notre département et un livret nous sera fourni. Sous quelle forme ? Nous n'avons pas encore d'informations la dessus.

Pour finir sur la maternelle, le point 4 de cette circulaire annonce une « qualification des enseignants débutant en maternelle ». Ainsi les néo-titulaires nommés sur un poste de maternelle et les PE en élémentaire débutant en maternelle pourraient bénéficier d'une formation spécifique donnant les bases à un enseignement adapté aux jeunes enfants.

Enfin une reconnaissance des spécificités de la maternelle ! Un cahier des charges national définira cette formation dispensée dans les ESPE futurs INSPE.



suite de l'article p.6



SNUipp-FSU



suite de la p.5

Cette circulaire vient donc confirmer une politique ministérielle à l'œuvre faite, d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et niant au plus haut point la professionnalité des personnels dans les écoles. Dans un article sur le café pédagogique, Pascale GARNIER qui est venue dans l'Aube en novembre 2018 à l'occasion d'un stage maternelle que nous avons organisé, se dit très inquiète pour l'école maternelle. Vous pouvez lire son analyse en suivant ce lien :



<http://www.cafepedagogique.net/lexpressoPages/2019/05/31052019Article636948832286107265.aspx>

Nathalie SCHUK

Vous pouvez lire l'intégralité de ce projet de circulaire de rentrée 2019 en suivant le lien ci-dessous :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142385s



ÉDUCATION PRIORITAIRE: enquête FSU et OZP

Contact

**3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes**

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

La circulaire ministérielle de 2014 refondant l'éducation prioritaire précisait que les projets de l'ensemble des réseaux ainsi que la carte de la géographie prioritaire devaient être évalués en 2019. Après avoir repoussé la révision de la carte en 2020, le ministère semble vouloir refondre celle-ci sans bilan des acteurs de terrain.

Un rapport parlementaire pour « dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'Education Nationale au service de la réussite de tous les élèves » serait rendu courant 2019.

Dans le contexte politique actuel, on ne peut que craindre une réduction du périmètre de l'éducation prioritaire et la diminution des moyens.

La FSU puis l'OZP, via deux enquêtes complémentaires, donnent la possibilité à tous les acteurs de s'exprimer sur la politique mise en œuvre en éducation prioritaire depuis 2014. L'objectif commun est de faire entendre une autre voix que celle du ministère afin d'améliorer et de renforcer cette politique pour qu'elle puisse mieux contribuer à la réussite des élèves des quartiers défavorisés.

Les résultats nourriront nos revendications et nos positionnements. Alors, à vos claviers!

Enquête FSU

<http://enquetes.fsu.fr/index.php/365252?newtest=Y&lang=fr>



Enquête OZP

<https://framaforms.org/ozp-enquete-rep-1543081194>

